



PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

Cabinet  
Service Interministériel de Défense  
et de Protection Civiles

**Arrêté n° 2B-2020-03-16-01 en date du 16 mars 2020**  
**précisant les modalités d'application de l'arrêté ministériel du 15 mars 2020 du ministre des solidarités et de la santé portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19**

**LE PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE**  
**CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**  
**CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- Vu** le code pénal ; notamment ses articles 431-1 et suivants ;
- Vu** le code des transports, notamment ses articles L5331-1, L5331-2, L5331-4, L5331-8 et R5331-1 et suivants ;
- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** le code de la sécurité intérieure ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du Président de la République du 7 mai 2019 portant nomination de M. François RAVIER en qualité de préfet de la Haute-Corse ;
- Vu** l'arrêté du Ministre des solidarités et de la santé du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, et notamment son article 1<sup>er</sup> ;
- Vu** l'arrêté du Ministre des solidarités et de la santé du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, et notamment son article 1<sup>er</sup> ;

**Considérant** qu'en Haute-Corse, les débits de boissons, bars et discothèques ne sont pas tous classés Établissements Recevant du Public ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :**

Tous les débits de boissons, bars et discothèques ne peuvent plus accueillir de public.

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture de Haute-Corse, la directrice départementale de la sécurité publique de la Haute-Corse, le commandant du groupement de gendarmerie départementale de Haute-Corse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Haute-Corse.

Le Préfet,

François RAVIER